



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 21/001 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT SUR L'ÉLECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION PERMANENTE
EN REMPLACEMENT DE M. PAULU SANTU PARIGI**

**CHÌ PORTA NANTU A L'ELEZZIONE DI UN MEMBRU À A CUMMISSIONE
PERMANENTE IN RIMPIAZZAMENTU DI U SGIÒ PAULU SANTU PARIGI**

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit janvier, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 janvier 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Pierre GHIONGA, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Danielle ANTONINI à Mme Véronique ARRIGHI
M. Guy ARMANET à M. Romain COLONNA
M. François BERNARDI à Mme Anne TOMASI
M. Jean-François CASALTA à Mme Jeanne STROMBONI
Mme Mattea CASALTA à Mme Jeanne STROMBONI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
M. Marcel CESARI à Mme Paola MOSCA
Mme Christelle COMBETTE à M. Xavier LACOMBE
M. Jean-Louis DELPOUX à M. Xavier LACOMBE
Mme Frédérique DENSARI à M. Romain COLONNA
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI
Mme Laura FURIOLI à M. Paul LEONETTI
M. Jean-Charles GIABICONI à Mme Juliette PONZEVERA
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI

M. Michel GIRASCHI à Mme Pascale SIMONI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Stéphanie GRIMALDI à M. Pierre GHIONGA
Mme Julie GUISEPPI à M. François BENEDETTI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Julien PAOLINI à Mme Paola MOSCA
M. Antoine POLI à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
M. Pierre POLI à M. Paul MINICONI
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Louis POZZO DI BORGO à Mme Juliette PONZEVERA
Mme Rosa PROSPERI à Mme Pascale SIMONI
M. Joseph PUCCI à M. Pascal CARLOTTI
Mme Catherine RIERA à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Marie SIMEONI à M. François BENEDETTI
Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L.4422-8 II et III et L. 4422-9,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- VU** la lettre de démission de M. Paulu Santu PARIGI en date du 19 octobre 2020,

VU le courrier de notification de M. le Préfet de Corse en date du 10 novembre 2020,

SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

CONSIDERANT que le quorum requis des deux tiers des membres de l'Assemblée de Corse présents ou représentés est atteint,

CONSIDERANT qu'il est procédé à l'élection d'un membre à la Commission Permanente en remplacement de M. Paulu Santu PARIGI,

PRENANT acte de la candidature de Mme Muriel FAGNI,

CONSIDERANT les résultats du premier tour de scrutin :

INSCRITS : 63
VOTANTS : 63
EXPRIMES : 47

Mme Muriel FAGNI a obtenu 47 voix

(13 bulletins blancs et 3 bulletins nuls)

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

Mme FAGNI Muriel ayant obtenu 47 voix, soit la majorité absolue des suffrages, est proclamée membre de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse au 1^{er} tour de scrutin.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 janvier 2021

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI